

Service de protection de la
jeunesse
A l'att. de M. Frédéric Vuissoz

Envoi par courriel
morgane.torras@vd.ch

Lausanne, le 28 octobre 2019

**Consultation sur l'initiative parlementaire « Egalité des chances dès la naissance »
no 17.412 - Avant-projet de loi et projet de rapport explicatif de la Commission de
la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national du 16.08.2019**

Monsieur le Chef de service,

En préambule, le Comité de Pro Familia Vaud tient à saluer cette démarche de consultation des milieux associatifs actifs auprès des familles en vue de l'élaboration d'une réponse vaudoise concertée à propos de l'avant-projet de loi fédérale susmentionné.

Après examen des textes mis en consultation et discussion, le Comité de PFV se positionne comme suit :

De manière générale, Pro Familia Vaud se réjouit que la petite enfance s'établisse peu à peu comme une thématique à part entière et transversale des politiques publiques communales, cantonales et fédérales. Celles-ci se doivent d'être articulées et coordonnées entre elles de sorte à créer, dans une perspective d'égalité des chances dès la naissance pour tous les enfants, sur l'ensemble du territoire, indépendamment du lieu de domicile, de naissance et d'origine, les conditions propices d'accès à des prestations de qualité d'utilité publique, adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant en matière de soins, d'accueil et d'encouragement dans son environnement immédiat.

Cela étant, les parents et la famille jouent un rôle primordial qu'il s'agit également de reconnaître et d'encourager à bon escient en activant les leviers nécessaires qui permettent aux parents d'assumer leurs fonctions, leur rôle et leurs compétences éducatives le plus sereinement possible. Le soutien à la parentalité et à l'ensemble des familles avec de jeunes

PRO FAMILIA VAUD

enfants constitue donc un élément central d'une politique cohérente de l'enfance, en particulier durant les premières années de vie durant lesquelles les circonstances familiales impactent directement et durablement le développement du jeune enfant. De même, l'arrivée d'un enfant au sein d'une famille et les étapes de transition entre les environnements éducatifs jusqu'à l'entrée à l'école, sont des phases délicates qui bousculent l'équilibre intrafamilial et nécessitent une attention particulière et des ajustements en fonction des circonstances du moment.

Le Comité relève que le canton de Vaud en est déjà convaincu en soutenant activement ce type de mesures en faveur de la petite enfance dans le cadre de son *Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans) - parents* déjà depuis 2006 ainsi qu'à travers la Loi sur l'accueil de jour des enfants, révisée récemment.

Pro Familia Vaud se réjouit qu'au niveau fédéral également, **la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du CN ne considère plus uniquement la petite enfance d'un point de vue économique pour favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle mais comme un enjeu d'intérêt général en tant qu'étape fondamentale du processus de développement des capacités d'apprentissage et d'autonomie, autrement dit du parcours socioéducatif et cognitif de l'enfant avant même son entrée à l'école.**

Bien que dans la structure fédéraliste les politiques publiques dans ces champs d'intervention relèvent surtout de la compétence des cantons et des communes, la Confédération doit elle aussi, compte tenu de ses prérogatives, pouvoir s'impliquer dans ce domaine à son niveau de compétences. L'avant-projet de loi mis en consultation nous semble dès lors cohérent et conséquent pour ancrer, au niveau fédéral, la petite enfance comme un champ thématique multifacettes conçue à partir et dans l'intérêt de l'enfant dès sa naissance, en tant que personne à part entière avec des besoins spécifiques, sujet et acteur dans son environnement. **Il nous semble donc logique de réviser les dispositifs existants au niveau fédéral en intégrant la petite enfance à l'enfance et à la jeunesse dans la section 3, article 11, LEEJ comme le prévoit l'avant-projet.**

Le rapport explicatif définit de manière suffisamment claire les champs d'actions de cette politique de la petite enfance tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux cantons pour la mise en œuvre de leur programme. Pro Familia Vaud souligne encore que l'implication de la Confédération doit s'inscrire dans les quatre champs d'action définis par la Commission suisse pour l'UNESCO dans sa récente publication « Instaurer une politique de la petite enfance » à savoir : l'accessibilité, la coordination, la qualité et le financement.

Nous ne pouvons que nous réjouir de constater que la Confédération envisage de s'impliquer elle aussi dans ce domaine à son niveau de compétences, en se dotant des leviers qui lui permettent d'inciter et de soutenir par le biais d'un financement temporaire et circonstancié le développement de programmes cantonaux en faveur de la petite enfance sur le modèle du soutien déjà en vigueur pour la politique de l'enfance et de la jeunesse.

PRO FAMILIA VAUD

Par contre, Pro Familia Vaud souhaite que l'article 4 LEEJ soit modifié en conséquence avec l'ajout de la petite enfance dans les groupes cibles afin que cette dernière soit pleinement intégrée à la LEEJ.

Ainsi, le Comité de Pro Familia Vaud soutient unanimement l'avant-projet de loi et le rapport explicatif de la Commission tels que mis en consultation tout en demandant à ce que les critères d'octroi financier comprennent également le renforcement et le développement des programmes cantonaux en faveur de la petite enfance et de soutien à la parentalité, tels que celui du canton de Vaud.

En effet, ce rapport donne une assise aux actions du canton de Vaud dans le domaine et démontre la justesse et l'innovation de la politique menée jusqu'à ce jour en faveur de la petite enfance. Cependant, à propos du financement défini comme « initial ou incitatif » à la page 11 du rapport, Pro Familia Vaud se questionne sur la possibilité de notre canton à obtenir un soutien étant donné l'existence déjà bien ancrée de cette politique publique.

Pour Pro Familia Vaud, ce financement fédéral, quoique relativement modeste en regard du défi pour les cantons et les communes, serait non seulement l'occasion pour notre canton de renforcer à son niveau son travail de coordination entre les prestataires, entre les communes et le canton mais aussi de favoriser l'accès aux prestations. Il va sans dire que ce renforcement devrait encore passer par une coordination des acteurs de la petite enfance avec les autres acteurs gravitant autour des enfants pour soigner les moments de transition, par exemple l'entrée à l'école, ainsi que déjà mentionnés lors de la consultation sur le *Concept 360*.

C'est pourquoi, Pro Familia Vaud relève l'importance de sensibiliser la Confédération à la disparité des actions cantonales en matière de politique de la petite enfance, de manière à ce que les critères d'octroi englobent également un financement aux cantons désireux de renforcer leur politique publique et leur fonction charnière aussi bien au plan vertical entre les niveaux d'intervention des pouvoirs publics qu'au plan horizontal, entre les parties prenantes des champs thématiques concernés. Cela devrait favoriser une action plus concertée et coordonnée des nombreux acteurs qui gravitent autour du jeune enfant dès sa naissance tout en tenant compte des besoins des familles, en particulier de celles en situation de vulnérabilité, avec en point de mire l'égalité des chances. Le rôle des pouvoirs publics est de soutenir les efforts allant dans ce sens afin de permettre aux acteurs de se connaître, de se concerter et de coordonner leurs interventions auprès des enfants et des familles, sur le terrain, à l'endroit même où ils vivent.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que Pro Familia Vaud et a:primo ont développé la *Plateforme vaudoise pour une politique de l'enfance et de la famille*. Grâce notamment au soutien du canton, les autorités communales auront l'occasion de réfléchir sur les enjeux de ces politiques publiques ainsi que de rencontrer les acteurs d'une quinzaine de prestations de proximité en faveur des enfants, des jeunes et des familles lors de la journée du 27 novembre intitulée « Communes vaudoises : place aux familles ! ».

En conclusion, le Comité de Pro Familia Vaud encourage le canton à poursuivre son rôle précurseur et à le faire valoir auprès de la Confédération afin de bénéficier d'un soutien financier en faveur de la politique de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et plus globalement de la politique familiale.

En vous remerciant de l'attention apportée à notre réponse et tout en se tenant à disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos meilleures salutations.

Michèle Gay Vallotton
Présidente



Michèle Theytaz Grandjean
Secrétaire générale



Copie pour information à :

- DGCS - Direction des aides et assurances sociales, Mme A. Friedmann, Directrice
- Pro Familia Suisse, M. Ph. Gnaegi, Directeur
- Commission fédérale pour les questions familiales, Mme A. Wyden Guelpa, Présidente.